

Y compris remboursement de la SS	SYNTEC	SOCLE OBLIGATOIRE Formule 2
HOSPITALISATION, CHIRURGIE ET OBSTETRIQUE		
Frais de séjour	175 % BR	200 % BR
Honoraires Praticiens NON OPTAM	175 % BR	200 % BR
Honoraires Praticiens OPTAM	195 % BR	300 % BR
Forfait actes lourds	100 % FR	100 % FR
Forfait Hospitalier	100 % FR	100 % FR
Chambre particulière établissement conventionnée, par jour	45€	3 % PMSS soit 98,08 €
Personne accompagnante, établissement conventionnée	45€	3 % PMSS soit 98,08 €
Forfait Maternité	-	20 % PMSS soit 653,87 €

Y compris remboursement de la SS	SYNTEC	SOCLE OBLIGATOIRE
FRAIS MEDICAUX		
Consultation - Visite généraliste Non OPTAM	100 % BR	200 % BR
Consultation - Visite généraliste OPTAM	100 % BR	250 % BR
Consultation - Visite spécialiste Non OPTAM	175 % BR	200 % BR
Consultation - Visite spécialiste OPTAM	195 % BR	300 % BR
Pharmacie	100 % BR	100 % BR
Analyses médicales	100 % BR	200 % BR
Auxiliaires médicaux	100 % BR	200 % BR
Actes techniques médicaux Non OPTAM	130 % BR	200 % BR
Actes techniques médicaux OPTAM	150 % BR	300 % BR
Imagerie médicale Non OPTAM	100 % BR	200 % BR
Imagerie médicale OPTAM	100 % BR	300 % BR
Orthopédie et autres prothèses	175 % BR	300 % BR
Prothèses auditives	450 € par oreille 2 prothèses par an max avec un minimum de 100% BR	20 % PMSS par oreille, Max 2 prothèses par an, soit 653,87 €
Transports acceptés par la sécurité sociale	100 % BR	100 % BR

Y compris remboursement de la SS	SYNTEC	SOCLE OBLIGATOIRE
DENTAIRE		
Limitée à 3 prothèses par an et par bénéficiaire - au-delà, garanties limitées à 12	5 % BR	
Soins Dentaires	100 % BR	200 % BR
Soins dentaires avec dépassements y compris inlay/onlays	150 % BR	250 % BR
Orthodontie prise en charge par la sécurité sociale	250 % BR	400 % BR
Orthodontie non prise en charge par la sécurité sociale	-	400 % BR
Prothèses dentaires hors Inlays-Core	250 % BR	400 % BR
Prothèses dentaires Inlay-Cores	150 % BR	400 % BR
Prothèses dentaires non prises en charge par la sécurité sociale (par an)	150 €	300 €
Parodontologie par an	-	10 % PMSS soit 326,93 €
Implantologie par an	500 €	30 % PMSS soit 980,80 €

OPTIQUE Adulte: un équipement maximum tous les deux ans sauf en cas de changement d'acuité vi	suelle	
Enfant: un équipement maximum tous les deux ans saur en cas de changement à acuite vi		
Equipement verres simples - Adultes	220 - 260 €	470 €
Equipement verres simples - Enfants	140 - 220 €	470 €
Equipement verres complexes - Adultes	260 - 380 €	750 €
Equipement verres complexes - Enfants	220 - 310 €	750 €
Equipement verres très complexes - Adultes	340 - 400 €	850 €
Equipement verres très complexes - Enfants	270 - 330 €	850 €
Monture Maximum	80 €	150 €
Frais de lentilles prescrits remboursées ou pas par la sécurité sociale	85€	10% PMSS soit 326,93 €
Chirurgie réfractive par œil	600 €	30 % PMSS soit 980,80 €

Y compris remboursement de la SS	SYNTEC	SOCLE OBLIGATOIRE
ACTES DE PREVENTION		
Tous les actes "Contrats Responsables"	100 % BR	100 % BR
Consultation Médecine douces: ostéopathe, chiropracteur, pédicure-podologue, acupuncteur, diététicien, psychologue, psychomotricien, tabacologue par consultation		40 € par séance maximum 5 séances/an
Patch anti-tabac par an	-	50 Euros
Vaccin anti-grippal	-	35 Euros
Contraception féminine par an	-	50 Euros
Diététicien (prescription par un diététicien ou médecin non pris en charge par la sécurité sociale), par an	-	60 Euros
Ostéodentométrie osseuse, par an	-	50 Euros
Vaccins prescrits non remboursés par la sécurité sociale, par an	-	50 Euros
Cures thermales prises en charge par la sécurité sociale	-	100 % BR + 10 % PMSS
Assistance	OUI	OUI